



Aulnay-Sous-Bois, le 9 mars 2012

Le Maire

Réf. : GS/CL/ZM.

Aux représentants de l'Association de Défense du Quartier Croix-Blanche et de ses environs
(Q.C.B.E)

Mesdames, Messieurs,

Conformément à ce que mon Directeur de cabinet vous a indiqué en début de semaine, je tiens à vous faire part de l'état de nos réflexions s'agissant des modalités de concertation du projet Croix-Blanche. Ces réflexions, je tiens à le souligner, se sont nourries des préoccupations que vous n'avez pas manqué d'exprimer lors des discussions de ces dernières semaines et prennent en compte un certain nombre de vos remarques.

Vous savez combien que je suis soucieux de la réussite de cette opération qui doit constituer un élément d'amélioration de la vie dans votre quartier. Cette réussite est très étroitement liée à la qualité du processus d'élaboration que nous avons convenu, lors de la rencontre publique du 13 décembre 2011, de mettre en œuvre avec tous les riverains qui le souhaitent. Depuis cette date, des réunions et des échanges réguliers ont eu lieu entre les représentants de votre association et mes collaborateurs directs.

Ce temps de travail a pu vous paraître long, mais je crois qu'il était rendu nécessaire en raison de l'objectif que nous nous sommes fixé de tendre vers une concertation en tout point exemplaire. C'est donc à ce titre que je souhaite aujourd'hui établir avec vous un résumé des propositions que je suis en mesure de vous faire.

Permettez-moi de considérer que l'idée d'un comité de pilotage du projet me paraît excellente. Ce comité serait composé de représentants des riverains et du monde associatif, de membres du Conseil de quartier, des élus concernés, d'un architecte ainsi que des services compétents de la Ville. Tous travailleraient en bonne intelligence au sein d'un atelier urbain ayant en charge de procéder aux premières ébauches. Le comité informera régulièrement une instance élargie, composée celle-ci uniquement d'habitants volontaires, lesquels seront à leur tour invités à rendre un avis. En phase de finalisation, le projet donnerait lieu à une assemblée générale des habitants du quartier et ferait l'objet d'une exposition publique.

Dans le même ordre d'esprit, je continue de penser que l'apport d'un architecte est indispensable. Celui-ci œuvrerait dès la phase initiale et tout au long du processus d'élaboration du projet. Le choix de l'architecte relèverait d'un appel d'offres d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la base d'un cahier des charges établi au sein même du comité de pilotage.

HÔTEL DE VILLE

Il me semble que ce cahier des charges devra laisser ouvertes toutes les options de sorte à garantir la diversité des opinions et des solutions. Nous pourrions ainsi imaginer que l'opération intègre des hypothèses de construction comprises entre 30 à 65 logements, de type locatif et en accession à la propriété, et comprenne un, voire deux équipements publics, dont la mairie-annexe. Dans le cadre de l'équilibre financier du projet, une attention toute particulière sera portée à la qualité architecturale et environnementale de l'opération, et spécialement à son intégration harmonieuse dans le tissu pavillonnaire environnant.

Tels sont les principes d'action que je désirais porter à votre connaissance et sur lesquels je souhaite avoir votre sentiment. Comme il se doit, je sollicite également le Conseil de quartier Prévoyants-Le Parc sur ces propositions.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes sentiments distingués.



Gérard SEGURA

Maire d'Aulnay-Sous-Bois

Conseiller Général de la Seine-Saint-Denis